

“ Le jour de Pâques 1660, il donna ordre que la bénédiction et l'offrande du pain bénit se feroient désormais avant la messe. Ce règlement pourtant bien sage, acheva d'indisposer M. D'Argenson.”

Tous les paroissiens tenant feu et lieu étaient obligés, d'après la loi française, de donner, ou plutôt de *rendre*, comme on s'exprimait presque toujours, le pain bénit à leur tour et de payer en même temps l'offrande qui était, suivant le tarif, un cierge ou sa valeur, c'est-à-dire, 10 ou 15 sous. Pour le grand nombre c'était un bonheur et un honneur de remplir ce devoir ; mais pour quelques uns, c'était une charge et une occasion de murmurer. Ceci arrivait dans la classe des pauvres qui ne pouvaient offrir, et encore en se gênant beaucoup quelquefois, qu'un ou deux pains ordinaires.

Pour plusieurs c'était une occasion de se glorifier devant la paroisse, car il y avait souvent lutte entre les paroissiens à qui rendrait le plus beau pain bénit ; non pour la plus grande gloire de Dieu, mais pour sa propre gloire. Cette vanité des uns, qui engageait à des dépenses non proportionnées aux moyens, ainsi que la mesquinerie et le mauvais vouloir des autres, qui ne donnaient que des pains ordinaires lorsqu'ils pouvaient faire mieux, furent deux des principales causes qui engagèrent les supérieurs ecclésiastiques à supprimer ou à laisser tomber cet usage du pain bénit.

Dans plusieurs paroisses on voyait des pains bénits de dix ou douze étages et quelquefois plus, c'est-à-dire, de dix ou douze galettes supportées par des cousins et ornées d'étoiles fixées aux bords de ces galettes par de petites chevilles de bois terminées en pointes par les deux bouts. Les bords de ces galettes, ainsi que les cousins et les étoiles, étaient souvent dorés ou argentés. Le tout était orné de petits pavillons de diverses couleurs et cette brillante pyramide était ordinairement couronnée par une imitation d'ostensoir en pâte semblable à celle des galettes, des cousins et des étoiles. On mettait quelquefois plusieurs cierges allumés autour de cette imitation d'ostensoir. A la cathédrale de Québec était de plus suspendue au-dessus des pains bénits une colombe de bois argentée figurant le St-Esprit.

La dernière galette du haut était ordinairement réservée pour le curé.

Quelques fois de gros et riches paroissiens, voulant battre les autres, faisaient *crêmer* en sucre blanc une partie de leur pain bénit et couronnaient le tout par un pain de savoie. C'était le